

## NAUTILE

Date de préparation 06-nov.-2012

Date de révision 06-nov.-2012

Numéro de révision 1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Code du produit FAZ02  
Nom du produit NAUTILE  
Substance pure/préparation Préparation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cerexagri sas  
Bat. Galilée 3  
Parc Saint Christophe  
10, avenue de l'Entreprise.  
95863 CERGY PONTOISE  
FRANCE  
tel : +33 (0)1 30 17 88 00  
fax : +33 (0)1 30 17 88 20

Adresse e-mail contact.cerexagri@uniphos.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France : ORFILA (FR): + 01 45 42 59 59

Centres Antipoison :  
Angers : 02 41 48 21 21  
Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 0 825 812 822  
Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25  
Nancy : 03 83 32 36 36  
Paris : 01 40 05 48 48  
Rennes : 02 99 59 22 22

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification du mélange

**Symbole(s)** Xn - Nocif  
N - Dangereux pour l'environnement

**R-code(s)** Repr. cat. 3;R63 R43 N;R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Symbole(s)**  
Xn - Nocif  
N - Dangereux pour l'environnement

#### Phrase(s) de risque

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

### 2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification	EU - GHS Substance Classification	No REACH.
Mancozeb	-	8018-01-7	60 - 70	Repr. Cat. 3;R63 R43 N;R50	Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400)	donnée non disponible
Acetamide, 2-cyano-N-[(ethylamino)carbonyl]-2-(methoxyimino)-	261-043-0 (cymoxanil)	57966-95-7	5 - 10	N;R50-53 R43 Xn;R22	Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
<b>Contact avec les yeux</b>	Laver abondamment à l'eau Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation
<b>Ingestion</b>	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs  
Eau : uniquement en cas de feu important.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger particulier** Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :  
Sulfure de carbone  
Sulfure d'hydrogène  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Oxydes de soufre  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux  
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation :**

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme

Éviter la formation de poussière dans les endroits clos

Éviter le contact avec la peau et les yeux

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

**Mesures d'hygiène :**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré

Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes

Ne pas entreposer près d'acides forts

Stocker dans une zone où la contamination croisée avec des pesticides, engrais, aliments ou aliments pour animaux ne puisse pas se produire.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition :** Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle  
[http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform\\_gw.aspx](http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx)

Nom Chimique	EU	Le Royaume Uni	La France	L'Espagne	L'Allemagne
Mancozeb			5 mg/m <sup>3</sup>		

**Le niveau sans effet dérivé (DNEL)** Pas d'information disponible

**La concentration prévisible sans effet (PNEC)** Pas d'information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection de la peau et du corps** vêtement léger de protection. bottes. tablier.

**Protection des mains** gants de protection.

**Protection respiratoire** Masque à poussière efficace  
 Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement** Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Olive à brun-jaune	
<b>État physique</b>	Solide Granulés à disperser dans l'eau.	
<b>Odeur</b>	ligneux.	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
<b>pH</b>	env. 6.5	CIPAC MT 75 (1% aq)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Pas d'information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Pas d'information disponible	
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	N'est pas facilement inflammable	CE A.10
<b>Masse volumique apparente</b>	0.7 kg/l	Après tassement / Avant tassement 0.68kg/l / 0.72 kg
<b>Hydrosolubilité</b>	dispersable	
<b>Solubilité</b>	pratiquement insoluble	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas d'information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	165 °C	CE A.16
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible	
<b>Viscosité</b>	Non applicable	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant (selon le test A17)	
<b>Propriétés explosives</b>	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

### 9.2 Autres informations

**Teneur en COV** Non applicable

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement. .

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts  
Ne pas exposer à des températures extrêmes

### 10.5 Matières incompatibles

alcalin  
Acides forts  
Agents oxydants puissants  
Sels d'ammonium quaternaire  
Agents séquestrants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

hydrogen cyanide  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone  
Sulfure d'hydrogène  
Oxydes de soufre  
Carbon disulfide  
thiourée éthylène

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### **Effets locaux**

##### **Inhalation**

Pas d'information disponible.

##### **Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux. (lapin).

##### **Contact avec la peau**

Irritant pour la peau. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

##### **Ingestion**

Pas d'information disponible.

**DL50 oral**

> 2000 mg/kg (rat)

**DL50 dermal**

> 2000 mg/kg (rat)

**CL50 par inhalation**

> 5 mg/L

#### Toxicité chronique



---

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Risque d'irritation.
<b>Dommage/irritation de l'œil</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Sensibilisation</b>	Sensibilisation cutanée.
<b>effets cancérogènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	Pas d'information disponible.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.100 (mg/l)

CL50/48h/daphnie = 1.68 (mg/l)

CL50/poisson/96 h = 0.41 (mg/l)

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Mancozeb	1.38
Acetamide, 2-cyano-N-[(ethylamino)carbonyl]-2-(methoxyimino)-	3.9 - 4.7

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

Nom Chimique	EU - Endocrine Disruptors Candidate List	EU - Endocrine Disruptors - Evaluated Substances
Mancozeb	Group III Chemical	

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

**No de déchet suivant le CED** 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

**Autres informations** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a ( Mancozeb, Cymoxanil, mixture )
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement
14.6. Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnels	(E)

**IMDG/IMO**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Mancozeb Cymoxanil mixture )
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6. Dispositions spéciales	274, 335

**IATA/ICAO**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Mancozeb Cymoxanil mixture )
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement
14.6. Dispositions spéciales	A158, A179, A97

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation ICPE : Rubrique 1172

Homologation n° : 9700452

**Délai de re-rentrée :** Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>La Chine</b>	-
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)

#### Légende :

**TSCA** - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 06-nov.-2012

**Révision** non applicable

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**